

Date de convocation : 7 juin 2022

Date d'envoi : 7 juin 2022

Date d'affichage : 7 juin 2022

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 37-2022

Du LUNDI 13 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux et le treize du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

**Présents** : 20 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, ROURE Christine, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, VACHERESSE Marc, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, SCOTTO DI VETTIMO Serge.

**Absents ayant donné procuration** : 3 - BOUDON Alain à CHARRE Béatrice, FARJON Philippe à ROUX Philippe, COMPERE Philippe à CORTIAL Patrick.

**Secrétaire de séance** : LIOUTIER Pascale.

### **OBJET : Autorisation donnée au Maire pour la signature des conventions de passage relatives aux sentiers de randonnée communautaires**

Le Maire explique que dans le cadre des sentiers de randonnée qui doivent être mis en place sur la commune par les services de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas, il convient d'autoriser le Maire à signer les conventions de passage à intervenir avec les différents propriétaires des parcelles concernées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer les conventions de passage dans le cadre des sentiers de randonnée communautaires et tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,



Le Maire,  
Philippe ROUX